

Communiqué de presse  
Le 28 juin 2021

## **La Métropole Européenne de Lille adopte la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans**

**Proposée par Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, le 7 juin dernier, la gratuité des transports en commun pour les jeunes de moins de 18 ans a été adoptée ce jour par le Conseil Métropolitain. Elle concernera 300 000 jeunes et sera mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

*« En rendant les transports en commun gratuits pour les mineurs, j'ai souhaité redonner du pouvoir d'achat aux familles. Mais cette mesure vise également à favoriser la mobilité douce en incitant les jeunes générations à adopter l'usage des transports en commun. Proche ou éloigné de leurs activités quotidiennes, chaque jeune doit pouvoir se déplacer librement et en toute facilité grâce aux moyens de transport en commun qu'il a à sa disposition. », déclare Damien Castelain.*

Les moins de 18 ans résidant sur le territoire métropolitain pourront circuler gratuitement et en illimité sur l'ensemble du réseau (métro, tramway, bus). La gratuité concernera également le Transport sur Réservation (TSR), le service Handipole et le V'lille.



### **Les modalités :**

- Pour voyager en règle, il sera nécessaire d'être en possession d'une carte nominative Pass Pass chargées d'un profil 4-17 ans et de valider son titre de transport à chaque montée à bord.
- pour le V'lille : ce service est ouvert aux usagers à partir de 14 ans. La gratuité concerne uniquement le droit d'accès au service. La caution de 200 € et l'achat d'un crédit temps de 5€ minimum pour un abonnement restent obligatoires afin d'éviter tout usage privatif.
- pour le service Handipole : l'inscription pourra se faire à partir de 8 ans sur présentation de la carte mobilité inclusion ou d'une carte d'invalidité indiquant un taux d'au moins 80%. Les déplacements scolaires ne sont pas pris en charge sur le service Handipole car ils relèvent du Département.

### **Le financement :**

La gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans représente un coût estimé à **8,5 millions d'euros HT par an.**

---

### **À propos de la MEL**

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)  @MEL\_Lille  @metropolelille

### **Contacts presse :**

Yohan Engel  
Conseiller Communication du Président  
Responsable du service de presse  
[yengel@lillemetropole.fr](mailto:yengel@lillemetropole.fr)  
+33 (0)3 20 21 21 23  
+33 (0)6 82 13 57 26

Emilie Green-Leduc  
Service de presse  
[eleduc@lillemetropole.fr](mailto:eleduc@lillemetropole.fr)  
+33 (0)3 20 21 26 60  
+33 (0)6 30 46 35 96